Objectif 4 Garder l'aspect naturel des paysages -cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets-les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux

Objectif 4 Garder l'aspect naturel des paysages -cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets-les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux

"La conservation de paysages vierges de tout aménagement est un des enjeux auxquels les décisions de gestion dans le coeur de parc doivent répondre. En effet, les paysages naturels sont de plus en plus rares et le coeur du parc offre parmi les paysages de nature les plus somptueux et donc les plus recherchés de France.(...)"

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif IV

Action contractuelle 8 Mettre en oeuvre un observatoire du paysage et en valoriser les résultats L'établissement se dote d'un outil de suivi de l'évolution des paysages qui lui permet de veiller à la préservation de leur aspect naturel et d'associer les acteurs locaux à la compréhension des évolutions en cours. Cet observatoire permet de suivre au niveau du paysage l'impact des décisions de gestion que l'établissement est amené à prendre. Il sert de base à des ateliers participatifs sur le paysage en aire d'adhésion (cf. orientation 1, mesure 1 de l'aire d'adhésion).

Rôles de l'établissement	Contributions attendues	Principaux autres
public du parc	des communes adhérentes	partenaires à associer
· apporte un appui technique	· promeuvent par les offices de	Groupements de communes
· met en place et anime un	tourisme la variété des	Pays, Départements, Régio
observatoire du paysage	paysages du coeur	services de l'Etat
· porte à connaissance les enjeux	· participent à l'observatoire	
paysagers précis de chaque site		
L'action contractuelle 8 s'applique à tout le coeur du parc.		

pages 39 et 40

Référence ID de l'article: #1973

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-04 14:21